



Pour citer cet article :

Mossé (Armand), « La formation des éducateurs dans les futures écoles de réforme », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1937, pp. 92-93.

Source : Gallica (www.gallica.bnf.fr)



II. La formation des éducateurs dans les futures écoles de réforme

Nous avons fait connaître dans notre dernière chronique les mesures que l'Administration pénitentiaire envisageait de prendre pour instituer, à la maison d'éducation surveillée de Saint-Maurice, une école de réforme type sur le modèle de laquelle, après appréciation des résultats obtenus, seraient calquées dans l'avenir les institutions destinées au reclassement et à l'éducation morale et professionnelle des mineurs confiés à ses soins.

Ses premières préoccupations ont visé à composer le cadre du personnel éducatif qui aura désormais la charge des mineurs et à opérer d'une part au sein de maisons d'éducation existantes, d'autre part, parmi les enfants plus récemment confiés à elle par les tribunaux, le triage de l'effectif pupillaire sur lequel vont être tentés les premiers efforts d'éducation entrepris selon les formules nouvelles. Le recrutement des éducateurs est aujourd'hui opéré. Le ministère de l'éducation nationale est venu en aide à l'administration pénitentiaire en désignant pour ces fonctions des instituteurs intérimaires, c'est-à-dire n'étant encore, dans les cadres de l'enseignement public, qu'au stade préparatoire à leur titularisation.

Avant d'entrer en fonctions à l'École d'éducation surveillée de Saint-Maurice, ces instituteurs ont été appelés à faire un stage, dans les locaux des prisons de Fresnes où a été instituée une sorte d'école d'apprentissage ou plutôt, sous la direction de M. Guérin-Desjardins, commissaire général du scoutisme, un centre d'éducation pédagogique destiné à favoriser leur formation.

La durée de ce stage a été fixée à un mois. Le programme parcouru pendant cette période, et qui a comporté des séries de conférences et de travaux pratiques a été conçu à l'effet d'inculquer aux futurs éducateurs de Saint-Maurice les notions essentielles qu'il leur importe de posséder, d'une part au point de vue pénitentiaire, d'autre part au point de vue moral et pédagogique.

Au point de vue pénitentiaire, le programme des conférences a porté sur les conditions dans lesquelles les mineurs entraînés dans la délinquance entrent en contact avec l'autorité répressive. C'est la période de l'arrestation et du triage, à des enquêtes sur le milieu familial et social, de l'examen physique et mental. C'est la procédure de comparution devant le tribunal pour enfants, la description des institutions privées ou publiques auxquelles la loi donne au juge la faculté de les confier et enfin surtout les méthodes de dépistage des tares intellectuelles et morales dont l'auscultation constitue la première étape de la mission confiée à l'éducateur.

Au point de vue pédagogique, le programme d'enseignement a comporté trois branches, l'une visant la formation intellectuelle et morale

de l'éducateur, la seconde l'apprentissage des méthodes dont il aura à faire usage, la troisième les activités sur lesquelles il aura à orienter l'emploi du temps des pupilles. Les conférences visant à la formation intellectuelle et morale de l'éducateur ont eu à définir sa mission, à cultiver sa foi dans sa tâche, à développer les qualités essentielles qui le caractérisent : maîtrise de soi, conscience professionnelle, équilibre, jugement, persévérance, sans négliger la culture générale non plus que la curiosité ou l'esprit scientifique notamment dans la recherche de sa propre documentation.

La connaissance des méthodes consiste d'abord à apprendre à inspirer la confiance, à créer une atmosphère favorable à dégager la valeur de l'enseignement pratique, à organiser des existences collectives de groupes, à mettre en jeu les responsabilités, à enseigner l'apprentissage de la liberté et à user avec discernement du clavier disciplinaire aussi bien en matière de répression que de récompense... Tel est le programme d'enseignement poursuivi.

Enfin parmi les dérivatifs où faire tendre l'activité des pupilles figurent en premier plan les jeux et le sport ; la lecture et le récit ; le chant et la diction, et les compétitions diverses destinées à développer l'esprit d'émulation, qui, aux termes mêmes du programme que nous avons eu sous les yeux, s'est exercé sur une épreuve de débrouillardise l...
